Commune de Maisdon sur Sèvre - 44690 - Loire-Atlantique
Tél. : 02.40.06.62.57 - Email : mairie@maisdon-sur-sevre.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026-20

OBJET **: DESIGNATION DU REFERENT COMMUNAL POUR LA REFORME DE L'APOSTILLE ET DE LA LEGALISATION**

Le Maire de la commune de Maisdon sur Sèvre,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille ;

Vu le décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1er du décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 ;

Considérant *qu'il y a lieu de désigner un ou des référents communaux pour la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation ;*

ARRETE

Article 1er : est désignée en qualité de référente communale pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

Mme PICOURLAT Chantal, **(attachée territoriale, DGS)**

Article 2 : Le référent aura pour mission de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e)/aux intéressés et transmis par email à l'adresse dédiée auprès du Conseil Supérieur des Notaires, et fera l'objet d'une publication selon les modalités habituelles.

Fait à Maisdon sur Sèvre, le 22 Mai 2026

Le Maire,

MAIRIE DE MAISDON-SUR-SÈVRE 44690

Stéphanie SOURISSEAU.